

un coup de pouce
aux projets...

BOURSES

initiatives jeunes

Responsable du projet

NOM _____ **PRÉNOM** _____

Adresse _____

Mail _____

Téléphone _____

Date de naissance _____

NOM DU PROJET : _____

Dates et durée du projet : _____

Lieu(x) : _____

Conditions d'attribution

La Ville de Cholet propose aux jeunes choletais âgés de 16 à 25 ans (porteur de projet individuel ou en groupe ou public ciblé par le projet) de les aider à monter des projets constructifs à caractère humanitaire, sportif, social, culturel ou artistique.

Cette aide est un coup de pouce, un encouragement aux jeunes choletais qui entreprennent.

Attention ! Les groupes constitués en associations déjà subventionnées par la Ville de Cholet, les projets scolaires (stages dans le cadre des études, actions réalisées par un établissement scolaire, etc), ainsi que les projets d'activités encadrées, ne peuvent prétendre aux Bourses Initiatives Jeunes.

Ce dossier vous permet de vous présenter, ainsi que le projet et son financement.

Les projets présentés bénéficieront d'une bourse de 700 euros maximum, dans la limite de la moitié du budget total et selon le résultat du bilan financier prévisionnel.

L'aide fera l'objet d'un versement unique, lorsque le projet sera terminé, sur présentation du bilan financier prévisionnel.

Un même porteur de projet ou groupe de personnes ne pourra bénéficier que d'une seule aide au projet au cours de l'année civile en cours.

Toute communication de renseignements volontairement inexacts entraînera l'annulation de l'attribution de l'aide et l'obligation de rembourser la somme indûment versée.

En fonction des crédits budgétaires, la Ville de Cholet se réserve le droit de ne pas attribuer d'enveloppe budgétaire à ce type d'aide.

Le dossier de présentation du projet accompagné d'un budget prévisionnel sera soumis au vote par délibération lors du Conseil Municipal et fera l'objet d'une convention entre le bénéficiaire et la Ville.

Bonne chance !

Engagement sur l'honneur du responsable du projet

(obligatoire)

Je soussigné _____

responsable du projet _____

m'engage à respecter les termes du dossier
Bourses Initiatives Jeunes dans leur intégralité.

Fait à Cholet, le _____

**Signature
du responsable du projet**

**Signature
du représentant légal**
(parent, tuteur)
(si le responsable du projet est mineur)

Budget prévisionnel

(en euros)

Dépenses		Recettes	
Local ou hébergement		Apport personnel	
Matériel		Petits boulots - Chantiers de jeunes	
Transports		Aides privées :	
Nourriture		Sponsors (précisez)	
Autres (précisez)			
		Mécénats (précisez)	
		Associations (précisez)	
		Aides publiques (précisez)	
		(État, Conseil départemental,	
		Conseil régional...)	
		Autres aides (précisez)	
		(autres bourses...)	
		Demande Bourse Initiatives Jeunes	
		(maximum 700 euros)	
TOTAL		TOTAL	

NB : Les dépenses doivent être équivalentes aux recettes.

Constitution du dossier

(Pièces à fournir)

Liste des membres du groupe :

prénom, nom, adresse, téléphone, date de naissance, situation (étudiant, ...)

Présentation de l'ensemble du projet :

- > son origine,
- > son but,
- > ses prolongements et ses retombées pour la collectivité, les partenaires intéressés,
- > vos moyens actuels : humains, matériels, financiers, locaux, accompagnement technique, etc,
- > vos besoins : humains, matériels, financiers, locaux, accompagnement technique, etc,
- > vos moyens pour faire connaître ce projet : communication, animation, exposition, etc,
- > le budget prévisionnel (aidez-vous de la page suivante).

Autorisation parentale pour les mineurs.

Attestation d'assurance en responsabilité civile pour les risques inhérents à la réalisation du projet.

Relevé d'Identité Bancaire personnel (projet individuel), de l'association ou du responsable du groupe.

Tout dossier reçu incomplet sera refusé.

Si votre projet est retenu

Si votre projet est retenu, la Ville de Cholet devient votre partenaire.

Vous vous engagez à suivre les préconisations suivantes :

- > Utiliser la Bourse Initiatives Jeunes à seule fin de financer le projet présenté (fournir les justificatifs).
- > Médiatiser votre projet par une conférence de presse (avant et ou après sa réalisation) au cours de laquelle l'aide financière ou technique de la Ville devra être citée.
- > Faire apparaître, le logo de la Ville de Cholet sur les documents de communication (affiches, tracts...).
- > Faire profiter les jeunes choletais de ce projet, soit directement, soit sous forme de témoignage à la suite de sa réalisation (exposition, diaporama, vidéorama, conférence, spectacle, etc).
- > Établir un compte-rendu écrit après la réalisation du projet comprenant un bilan financier.
- > Apporter votre témoignage auprès d'autres jeunes ayant un projet identique.
- > Une convention sera établie entre le groupe et la Ville afin de préciser toutes ces modalités pratiques

Direction des Relations Extérieures

Service Jeunesse, Citoyenneté, Vie Associative,
Intégration et Événementiel
3^e étage - Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération
BP 32135 - 49321 Cholet
02 72 77 23 65